

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre IV. Des Familles. Chapitre V. De divers ordres de Femmes
legitimes.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

LIVRE
VINGT-
TROIS-
IÈME.

Chap. IV.
§ V.

CHAPITRE IV.

Des Familles.

(a) Le P.
Dnbalde
Tom. I.
pag. 165.

IL est presque reçu par-tout que la Femme passe dans la famille du Mari. Le contraire est sans aucun inconvenient établi à *Formose* (a), où le Mari va former celle de la Femme.

Cette Loi qui fixe la famille dans une suite de personnes du même sexe, contribue beaucoup, indépendamment des premiers motifs, à la propagation de l'Espèce humaine. La famille est une sorte de propriété: un Homme qui a des enfans du sexe qui ne la perpétue pas, n'est jamais content qu'il n'en ait de celui qui la perpétue.

Les noms qui donnent aux Hommes l'idée d'une chose qui semble ne devoir pas périr, sont très propres à inspirer à chaque famille le désir d'étendre sa durée. Il y a des Peuples chez lesquels les noms distinguent les familles; il y en a où ils ne distinguent que les personnes, ce qui n'est pas si bien.

CHAPITRE V.

De divers ordres de Femmes légitimes.

QUELQUEFOIS les Loix & la Religion ont établi plusieurs sortes de Conjonctions Civiles; & cela est ainsi chez les Mahométans, où il y a divers ordres de Femmes, dont les enfans se reconnoissent par la naissance dans la maison, ou par des Contracés Civils, ou même par l'esclavage de la Mère, & la reconnoissance subséquente du Père.

Il seroit contre la Raison que la Loi flétrit dans les enfans ce qu'elle a approuvé dans le Père: tous ces enfans y doivent donc succéder, à-moins que quelque raison particulière ne s'y oppose, comme au *Japon*, où il n'y a que les enfans de la Femme donnée par l'Empereur qui succèdent. La Politique y exige que les biens que l'Empereur donne ne soient pas trop partagés, parce qu'ils sont soumis à un service, comme étoient autrefois nos Fiefs.

CH A-

